



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-240700864-20240411-2024_061-BF



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 11 Avril 2024	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain Absents excusés ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)
Délibération N° 2024-061	Votes : - Pour : 29 - Contre : 4 (MM Coat, Garcia, Hallynck et Mme Landraud) - Abstentions : 2 (MM Archambault et Berraud)
Objet : Vote des taux 2024	

Vu

- le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant

- l'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale pour 2024,
- l'avis de la commission finances en date du 26 mars 2024,

Madame Salvi Vice-Présidente en charge des finances propose de voter pour 2024 les taux d'imposition présentés ci-dessous :

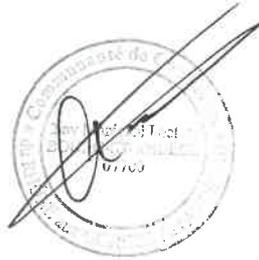
	Bases	Taux	Produit attendu
Cotisation foncière d'entreprise	8 887 000	28.93%	2 571 009
Taxe d'habitation	3 083 000	22.21%	684 734
Foncier Bâti	24 242 000	3.40%	824 228
Foncier Non Bâti	629 400	5.81%	36 568
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	20 591 275	15.00%	3 088 691

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, avec 29 voix pour, 4 contre (MM Coat, Garcia, Hallynck, Mme Landraud) et 2 abstentions (MM Archambault et Berraud)

- **Approuve** le taux de cotisation foncière des entreprises tel que proposé **soit 28,93%**
- **Approuve** le taux de la taxe sur le foncier bâti tel que proposé **soit 3,40 %**
- **Approuve** le taux de la taxe sur le foncier non bâti tel que proposé **soit 5,81 %**
- **Approuve** le taux de la taxe d'habitation tel que proposé **soit 22,21 %**
- **Approuve** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tel que proposé **soit 15,00 %**
- **Charge** Madame la Présidente d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

